

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 19 février 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

- 3.1 Séance extraordinaire du 26 septembre 2023
- 3.2 Séance ordinaire du 10 octobre 2023

4- Période de demandes verbales

5- Administration

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
- 5.3 Adoption du règlement #681-2024 sur la rémunération des élus
- 5.4 Octroi du contrat pour remplacement des fenêtres au 2^e étage à l'Hôtel de ville
- 5.5 CARA – Renouvellement adhésion 2024
- 5.6 WSP Canada Inc. – Autorisation du paiement 2024 au montant de 15 291.67\$ pour étude des barrages au Lac Neuf
- 5.7 Autorisation pour remplacement du maire sur tous les comités, commissions et assemblées par la mairesse suppléante pour 2024

6- Travaux publics

7- Sécurité publique

- 7.1 Rapport annuel incendie 2023
- 7.2 Octroi du mandat à la firme d'archéologie pour production d'un « avis archéologique »
- 7.3 Construction d'une nouvelle caserne – Autorisation du dépôt de la demande financière au PRACIM (pour remplacer la résolution #134-06-22)
- 7.4 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2024

7.5 Nouvelle caserne - Modification de la rue Panet - Autorisation d'aller en appel d'offres

8- Urbanisme et environnement

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées – Janvier 2024

8.2 Ordre des Urbanistes du Québec – Adhésion 2024

8.3 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 2 événements

9- Culture et loisirs

9.1 Club optimiste – Don des boîtes à savon

9.2 Réseau BIBLIO – Contribution municipale 2024 au montant de 17 543.64\$

10- Période de questions

11- Levée de la séance

37-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Ioyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023;

38-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 26 septembre 2023.

ADOPTÉE

3.1 Séance extraordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

39-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 10 octobre 2023.

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

40-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de janvier 2024.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	312 986.22 \$
Prélèvements automatiques	48 828.59 \$
Salaires	57 883.80 \$
Chèques à émettre	144 636.79 \$
TOTAL	564 335.40 \$

ADOPTÉE

5.2 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité déposée par la directrice générale et greffière-trésorière tel que prescrit à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE que le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

 Municipalité de Sainte-Beatrix									
Vente pour taxes 2024 - État des personnes endettées									
Matricule	Années antérieures	2021	2022	2023	2024	Intérêts	Frais de notaire	Total municipal	Taxes scolaires
9119-90-8706		1 152.80 \$	1 115.95 \$	1 191.81 \$	1 216.06 \$	693.74 \$	- \$	5 370.36 \$	
9316-69-0716		0.77 \$	120.52 \$	113.70 \$	111.58 \$	50.00 \$	- \$	396.57 \$	
9513-09-4475		328.97 \$	317.40 \$	172.76 \$	188.49 \$	283.94 \$	- \$	1 291.56 \$	
9513-46-6312		212.98 \$	199.78 \$	16.47 \$	11.66 \$	144.95 \$	- \$	585.84 \$	
9615-22-1001		81.34 \$	74.57 \$	62.58 \$	74.25 \$	75.81 \$	- \$	368.55 \$	
9616-56-8177	0.23 \$	- \$	62.70 \$	89.79 \$	80.05 \$	38.81 \$	- \$	271.58 \$	
9618-84-0528	0.23 \$	- \$	0.59 \$	1.45 \$	1.49 \$	0.42 \$	- \$	4.18 \$	
9618-86-0317	0.23 \$	- \$	0.59 \$	1.45 \$	1.49 \$	0.42 \$	- \$	4.18 \$	
Total								8 292.82 \$	- \$

41-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 3 ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévue au Titre XXV du Code municipal du Québec;

D'ORDONNER à la greffière-trésorière de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignés par le conseil;

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ou M. Didier Ricard-

Tremblay, directeur de l'urbanisme ou Me Justine Larue, conseillère juridique à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité;

ADOPTÉE

5.3 Adoption du règlement #681-2024 sur la rémunération des élus

42-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #681-2024 sur la rémunération des élus.

ADOPTÉE

5.4 Octroi du contrat pour remplacement des fenêtres au 2^e étage à l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres de l'hôtel de ville sont dues d'être remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé par appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour remplacer les fenêtres du 2^e étage ;

43-02-24

SUR PROPOSITION de le conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Fenêtrage St-Ambroise au montant de 26 462.24\$ + taxes. Que cette dépense soit incluse dans le programme d'aide financière PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

5.5 CARA – Renouvellement adhésion 2024

44-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la CARA pour 2024 au montant de 229.95\$ tx inc.

ADOPTÉE

5.6 WSP Canada Inc. – Autorisation du paiement 2024 au montant de 15 291.67\$ pour étude des barrages au Lac Neuf

45-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #1 pour l'étude des barrages du Lac Neuf au montant de 15 291.67\$ et que ce montant soit payé avec l'argent recueilli via les payeurs de taxes de ce secteur selon leur évaluation, tel qu'il a été décidé avec les citoyens.

ADOPTÉE

5.7 Autorisation pour remplacement du maire sur tous les comités, commissions et assemblées par la mairesse suppléante pour 2024

CONSIDÉRANT QUE le maire ne peut assister à toutes les rencontres de la MRC Matawinie dans une année ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Roberge, mairesse suppléante, remplace le maire lors de ses absences ;

46-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que Mme Sylvie Roberge puisse remplacer M. Arbour sur tous les comités, commissions et assemblée en l'absence de ce dernier.

QUE lui soit également autorisé le droit de vote, lorsque le comité, la commission et/ou l'assemblée l'exige

ADOPTÉE

6- **Travaux publics**

7- **Sécurité publique et civile**

7.1 **Rapport annuel incendie 2023**

47-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'adopter le plan de mise en œuvre pour les actions prévues au PMO pour l'année 2023 et de présenter le tableau sur les indicateurs de performance.

ADOPTÉE

7.2 **Octroi du mandat à la firme d'archéologie pour production d'un « avis archéologique »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une lettre favorable de la part du Ministère de la culture dans le cadre du projet de la nouvelle caserne pour l'obtention de la subvention via le PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la culture nous demande un avis archéologique pour compléter leur réponse ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la culture nous a fourni une liste d'entreprises spécialisées dans ce domaine et que nous les avons toutes sollicitées ;

48-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de donner le mandat à la firme Archéophone pour un montant de 1 470.00\$ + taxes. Que soit autorisée Mme Mélissa Charette, directrice générale, à signer tous les documents en lien avec ce mandat.

ADOPTÉE

7.3 **Construction d'une nouvelle caserne – Autorisation du dépôt de la demande financière au PRACIM (pour remplacer la résolution #134-06-22)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à

celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

49-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le PRACIM et que soit autorisée Mme Mélissa Charette à signer tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

7.4 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2024

50-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2024 auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au montant de 356.42\$

ADOPTÉE

7.5 Nouvelle caserne - Modification de la rue Panet - Autorisation d'aller en appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle de la rue Panet n'est pas sécuritaire pour la sortie des camions des pompiers à partir de la cour de la nouvelle caserne ;

CONSIDÉRANT QUE la pente ainsi que l'angle de la portion qui accède à la route 337 doit être modifiée pour devenir sécuritaire ;

51-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de débiter les démarches pour aller en appel d'offres afin de déplacer la rue Panet pour régulariser la situation et ainsi faciliter les départs et les arrivées des camions de pompiers en toute sécurité.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées - Janvier 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées du mois de janvier 2024.

8.2 Ordre des Urbanistes du Québec – Adhésion 2024

52-02-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'adhésion 2024 de M. Didier Ricard-Tremblay auprès de l'ordre des Urbanistes du Québec au montant de approximatif de 650\$

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire

8.3 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 2 événements

CONSIDÉRANT QUE 2 événements attirant plusieurs personnes auront lieu prochainement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite pour permettre la présence de véhicules récréatifs sur les lieux ;

CONSIDÉRANT QUE les vidanges des réservoirs septiques des véhicules devront être faites ;

53-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence de véhicules récréatifs supplémentaires pour ces dates :

▶ Le Rodéo Lanaudière du 31 mai au 2 juin 2024

▶ Le Festival Hors Route du 2 au 4 août 2024

et d'obliger la présence de camions vidangeurs sur le site, à chacune de ces dates, pour effectuer les vidanges des véhicules récréatifs afin qu'il n'y ait aucun déversement ailleurs.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège

9- Culture et loisirs

9.1 Club optimiste – Don des boîtes à savon

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Sainte-Béatrix souhaite se départir de ses boîtes à savon et qu'une lettre nous a été acheminée à cet effet le 29 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Sainte-Béatrix nous informait via cette lettre que le Club souhaitait les donner à la Municipalité et que cette décision a été adoptée à leur conseil du 7 septembre 2019 sous la résolution #6-19 ;

54-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du Club Optimiste de Sainte-Béatrix.

ADOPTÉE

9.2 Réseau BIBLIO – Contribution municipale 2024 au montant de 17 543.64\$

55-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la contribution municipale 2024 de Réseau BIBLIO au montant de 17 543.64\$.

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

56-02-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h08.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière